

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU et M. Michel DUPUY.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIELS ET VÉHICULES ROUTIERS POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN VÉHICULE TYPE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES DE 3,5 T MAXIMUM ET D'UNE CAPACITÉ MOYENNE DE 5 M3 POUR LE SERVICE COLLECTE DES OM -COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 11 SEPTEMBRE 2020 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 31 juillet 2020 pour une remise des offres le 2 septembre 2020.

Il s'agit d'un marché ordinaire avec une variante libre, obligatoire en sus de l'offre de base :

Variantes indicatives (cf. CCTP) alternatives ou en sus de l'offre de base

Le soumissionnaire peut répondre avec un véhicule zéro kilomètre et déjà immatriculé.

Il a été remis 1 pli dans les délais

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie 11 septembre 2020 à 11h00 a décidé d'attribuer le marché à la société **FB ENVIRONNEMENT - 13410 LAMBESC** pour un montant estimatif de 64 000 € HT.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,


Patrice LAURENT

